

## TERMES DE REFERENCE

Entre

FEDERATION INTERNATIONALE DES RANGERS

et

(ASSOCIATION HÔTE)

En vue de:

L'organisation du

# CONGRES MONDIAL DES RANGERS DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES RANGERS

### Vision:

Le Congrès mondial des rangers (CMR) de la Fédération internationale des rangers (IRF) rassemble des rangers et des gestionnaires des aires protégées du monde entier, leur donnant l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences, de partager des connaissances, de créer des partenariats et de développer des moyens stratégiques pour protéger la nature et les protecteurs de la nature.

Il a lieu tous les trois ans\* dans un lieu différent, ce qui permet aux pays hôtes de chaque région de l'IRF de mieux faire connaître les gardes forestiers au niveau local et international. Il permet aux gardes forestiers de présenter leurs réussites, d'identifier la manière dont ils relèvent les défis régionaux et de partager leurs connaissances et leurs compétences avec des collègues du monde entier.

<sup>\*</sup>nonobstant des événements mondiaux ou régionaux majeurs tels qu'une pandémie ou de graves tensions politiques qui nuiraient à la sécurité et à l'efficacité du CMR IRF.



L'IRF et l'association hôte travailleront ensemble de manière efficace et fructueuse pour porter ce congrès internationalement reconnu à l'attention des gardes forestiers du monde entier, ainsi que de leurs employeurs, défenseurs, ambassadeurs et sympathisants.

#### Contexte:

Le CMR IRF rassemble des représentants du monde entier pour s'engager dans des intérêts et des opportunités communs, en se soutenant mutuellement, en construisant des amitiés transfrontalières et en partageant des expériences. Les délégués partagent des méthodes inspirantes et innovantes pour renforcer les compétences, la sagesse et la résilience des Rangers, nécessaires pour s'épanouir dans la carrière qu'ils ont choisie.

Le CMR IRF est un forum pour la création de recommandations sur les questions qui affectent notre environnement et ceux qui travaillent pour le protéger. Il est essentiel de sensibiliser à ces défis et de trouver des moyens stratégiques pour les surmonter. Et lorsqu'elles émanent directement des Rangers, les messages sont plus percutants ; les recommandations sont ensuite présentées lors de forums sur la conservation à l'échelle mondiale.

## Objectif:

L'IRF se trouve actuellement à une période charnière de son histoire. Pendant la première décennie de sa conception, elle a été une fédération. Depuis 2019, elle s'est officiellement constituée en société, dont le Conseil d'Administration est composé de Directeurs de chacune des Régions, ainsi que d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. La loi australienne exige également la nomination d'un Australien Résident en tant que Secrétaire de la société.

Lors du CMR IRF, il est essentiel que les délégués soient informés des développements de l'IRF et de la manière dont le Conseil d'Administration souhaite orienter l'IRF vers l'avenir. Le développement d'une stratégie de l'IRF étant en cours, le programme du CMR IRF doit prendre en compte les moyens d'informer et d'encourager les délégués à soutenir les initiatives prévues par l'IRF pour la décennie à venir.

Lors du 9ème CMR au Népal, la Déclaration de Chitwan a été établie et adoptée par les associations de Rangers du monde entier, traçant une voie pour les Rangers et les associations de Rangers. Elle situe les rangers au carrefour de la conservation de la biodiversité, de l'intégrité des habitats et des écosystèmes, du changement climatique, des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC), des droits de l'homme et du développement durable, et identifie les défis auxquels les rangers sont confrontés pour remplir leur rôle de gardiens de la planète.

Une autre déclaration, s'appuyant sur la déclaration de Chitwan, sera discutée, approuvée et soumise à l'approbation des membres lors de chaque CMR ultérieur de l'IRF.



L'IRF et l'association hôte définiront ensemble un thème, afin de répondre aux besoins stratégiques de l'IRF dans le cadre du programme du congrès.

#### Résumé:

L'IRF et l'association hôte travailleront en partenariat pour organiser et faire connaître l'événement aux délégués concernés. Les deux parties chercheront à obtenir un soutien financier pour organiser un Congrès réussi, et les deux parties développeront conjointement un programme informatif et stratégique pour atteindre les objectifs fixés, y compris un ordre du jour avec des orateurs et des ateliers se concentrant sur un thème convenu. Le thème peut être suggéré dans le cadre du processus de candidature par l'association hôte, mais les derniers détails seront réglés par le comité d'organisation de le CMR IRF.

## L'association hôte s'engage :

- S'investir à fond pour que tous les aspects de la préparation, du marketing et du budget financier du CMR IRF soient conformes aux stratégies et au code de conduite de l'IRF.
- Rechercher des dons/parrainages, le cas échéant, auprès d'ONG locales et régionales, d'agences gouvernementales, de sponsors et de particuliers pour soutenir le CMR IRF.
- Fournir un budget détaillé, avec les honoraires des délégués, les possibilités de parrainage et une ventilation des coûts associés, au moins 12 mois (18 mois de préférence) avant la date proposée pour le CMR IRF.
- Ouvrir un compte CMR accessible à l'IRF ou envoyer des relevés de compte mensuels au comité d'organisation de l'IRF, de manière à ce que la gestion financière soit ouverte et transparente.
- Fournir des traducteurs pour toutes les réunions du comité d'organisation du CMR IRF, si nécessaire.
- L'association hôte ne peut conclure aucun accord, écrit ou autre, avec une tierce partie qui imposerait des engagements financiers ou opérationnels à l'IRF sans l'accord écrit préalable de l'IRF.
- Développer les options d'hébergement potentielles pour les délégués, mentionnées dans la déclaration d'intérêt (EOI) de l'association hôte pour la CMR de la FIR, y compris les réductions et les codes de réduction (le cas échéant) proposés par des fournisseurs d'hébergement spécifiques.
- Développer les options d'excursions sur le terrain également mentionnées dans la manifestation d'intérêt de l'association hôte, en indiquant les coûts et les informations logistiques.
- Recruter des bénévoles pour aider au déroulement de la CMR de la FRI.
- Fournir les services de traduction nécessaires pendant la durée du CMR IRF et organiser des réunions avec l'IRF avant le congrès (si nécessaire).



## L'IRF s'engage:

- Promouvoir le CMR IRF par le biais de tous les réseaux de l'IRF et d'autres réseaux pertinents.
- Bien que ce soit la responsabilité principale de l'association hôte, l'IRF cherchera également à
  obtenir des dons/sponsors de son réseau de contacts et d'organismes intéressés pour la
  participation de rangers individuels et pour le sponsoring général du CMR IRF.
- S'assurer de la présence d'orateurs internationaux/externes, le cas échéant.
- Élaborer une "déclaration" pour donner suite à la déclaration de Chitwan.
- Organiser la réunion/élection des membres de l'IRF et les réunions régionales.

## L'IRF et l'association hôte s'engagent à :

- Mettre en place un comité d'organisation du CMR IRF composé de représentants de l'IRF (dont au moins deux membres du Conseil d'administration de l'IRF) et de l'association hôte.
- Se réunir mensuellement via Zoom pour faire avancer l'organisation du CMR IRF.
- Faire preuve d'ouverture et d'honnêteté sur toutes les questions d'organisation liées au CMR IRF et soulever rapidement tout problème ou désaccord afin de le résoudre.
- Élaborer et approuver un Protocole d'Accord (MoU) pour accueillir le CMR IRF afin de clarifier les rôles et les responsabilités de chaque partie en ce qui concerne :
  - Le développement d'un programme WRC de l'IRF comprenant des rangers/présentateurs de toutes les régions. Les représentants régionaux de l'IRF apporteront leur aide.
  - L'assurance que des demi-journées sont allouées à la réunion/élection des membres de l'IRF (généralement le dernier jour du CMR IRF) et aux réunions régionales.
  - La garantie que tous les mécanismes comptables et autres questions de gestion financière du CMR IRF sont transparents pour les deux parties, c'est-à-dire les paiements entrants et sortants.
  - Les modalités de gestion des inscriptions au CMR IRF.
  - La mise en place de sous-commissions chargées de faire avancer les travaux sur les sujets suivants :
    - Lieu/logistique/assurance,
    - Hébergement/restauration,
    - Sponsoring,
    - Marketing,
    - Programme,
    - Inscription (y compris le dossier du congrès); et
    - Activités pré/post-congrès.
  - Le Développement des stratégies de marketing/promotion pour les deux parties afin de sensibiliser et d'encourager les délégués à participer au CMR IRF.
  - o La gestion du contenu du site web du CMR IRF et des plateformes de médias sociaux.
  - La préparation d'un rapport post-congrès.
  - L'analyse des risques : Un registre des risques sera établi et mis à jour lors de chaque réunion mensuelle du CMR IRF.



Le présent mandat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et expire le (date) ou à une autre date convenue par écrit par les deux parties. De même, des ajustements peuvent être apportés au présent "Termes de référence" s'il est redaté et signé à nouveau par les deux parties.

Nom:		
Fonction/Titre :		
Organisation :		
Date :		
Signature :		